

Extrait du registre des délibérations Conseil communautaire du jeudi 20 décembre 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 45

Présents : 37

Votants : 45

Date d'envoi de la convocation : 13 décembre 2018

Le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le jeudi 20 décembre 2018, à 20h30 à l'hôtel de communauté à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

Etaient présents : GIBERGUES Bernard, FAGON Maryvonne, MARCHADOUR Hervé, BERTHOULOUX Jean-Paul, LE LOUARN Yann, ROUE Danielle, ROQUINARC'H Jean-Yves, PERES Béatrice, THEPAUT Bernard, POULNOT-MADEC Anne, TREGUER Jean-François, CORRE Laurence, MANAC'H Philippe, LOAEC Monique, LE POLLES Philippe, CREAC'HCADEC Marie-Annick, ROUDAUT Anne-Thérèse, GUIZIOU Fabien, GALL Véronique, LE FLOC'H Marcel, TONARD Hélène, BLEUNVEN Jean Luc, ROBIN Yannig, LINCOLN Andrew, CABON Marie-Pierre, CARIOU Philippe, ROMÉY Alain, TALARMAIN Roger, BERGOT Albert, CALVEZ Christian, BERNARD Florence, BERGOT Dominique, GAUTIER Valérie, GUEGANTON Loïc, HAVET Nadège, JEZEQUEL Loïc, TALOC Guy

Excusés : GAILLARD Jean-Pierre, CHEVALIER Christine avait donné pouvoir à LE LOUARN Yann, CHARDON Laurent avait donné pouvoir à LOAEC Monique, LE COQ Gwendal avait donné pouvoir à TREGUER Jean François, LAVIGNE MEAR Sandrine avait donné pouvoir à CORRE Laurence, SALIOU Christine avait donné pouvoir à TALARMAIN Roger, L'HOSTIS Pierre avait donné pouvoir à CREAC'HCADEC Marie-Annick, COUSQUER Audrey avait donné pouvoir à CARIOU Philippe.

Tarifs 2019 Redevance Ordures Ménagères et des déchèteries

11dcc201218

La redevance des ordures ménagères est perçue par la CCPA afin de financer la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Les dépenses correspondent au coût réel de gestion des :

- ordures ménagères,
- déchets recyclables
- dépôts en déchèteries.

La redevance doit donc couvrir donc la totalité des dépenses du budget annexe déchets, une fois les recettes de subvention des éco-organismes et des ventes de matières (ferraille, papiers, plastique...) déduites.

La réglementation permet, dans certaines conditions, de proposer aux professionnels de territoire de faire appel au service déchets pour la gestion de leurs déchets.

Pour rappel, les particuliers sont collectés en C0.5 (quinzaine) et les professionnels en C0.5 (quinzaine) ou C1 (semaine).

Considérant l'avis favorable de la Commission, il est proposé une augmentation d'environ 6 % pour l'ensemble des tarifs, arrondi à l'euro le plus proche. Cette augmentation permettra de couvrir l'ensemble des dépenses du service (fonctionnement et investissements) qui portent également sur la gestion des différents services et équipements (déchetteries, aires de déchets verts, points d'apports volontaires...). L'augmentation initialement envisagée de 4% ne permettait de dégager les capacités de

financements nécessaires.

I. Proposition d'augmentation des tarifs (résidences principales et secondaires)

I.1- Résidences principales et secondaires

C0,5	Tarifs 2018	Tarifs 2019
140L (1 pers)	100 €	106 €
240 L (2-4 pers et RS*)	151 €	160 €
340 L (≥5 pers)	184 €	195 €

* Il est rappelé que les RS sont systématiquement équipées d'un bac 240 litres

I.2- Tarifs des résidences principales et secondaires divers

- Exonération des résidences secondaires :

Une exonération de la redevance déchets est possible avec justificatif de la facture d'eau et d'électricité. Cette exonération ne pourra s'appliquer que sur présentation d'une consommation d'eau inférieure ou égale à 1m³/an et une consommation annuelle d'électricité qui devra être au maximum de 10Kwh/an au cours de l'année civile précédente.

Il convient de noter que ces deux conditions sont cumulables pour obtenir ladite exonération.

- Maison en travaux :

Cette redevance permet d'accéder aux déchèteries du territoire dans le cas où la maison est en travaux et inhabitée. Le service ne fournira alors pas de bac aux usagers.

Nombre de personnes	Tarifs 2018	Tarifs 2019
1 personne	86 €	91 €
2 à 4 personnes	98 €	104 €
5 personnes et plus	108 €	114 €

- Redevance stationnement estivale

	Tarif 2018	Tarif 2019
Stationnement de moins de 3 mois	66 €	70 €

Au-delà de cette période, le tarif des résidences secondaires s'applique.

I.3- Vente de composteurs

Depuis 1997, la CCPA mène une politique de promotion de compostage individuel. Elle propose aux usagers du territoire des composteurs individuels afin de participer à la réduction des volumes de déchets fermentescibles présentés à la collecte mais aussi de donner la possibilité aux habitants de fabriquer eux-mêmes leur compost maison et disposer ainsi d'un amendement naturel et gratuit.

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Composteur 350 litres	18 €	18 €
Composteur 800 litres	40 €	40 €
Tige aératrice	2 €	2 €
Bio-seaux	-	5 €

Ces composteurs sont vendus avec un bio-seaux et une tige aératrice.
 Les usagers peuvent également acheter les accessoires indépendamment. Un nouveau tarif à hauteur de 5€ est proposé pour l'acquisition d'un bio-seau.

2. Tarifs de la redevance des professionnels

2.1– Collecte des ordures ménagères

Depuis octobre 2017, tous les professionnels du territoire sont collectés soit à la quinzaine (C0.5) soit à la semaine (C1).

Les professionnels ont la possibilité de faire collecter leurs ordures ménagères par le service déchets de la CCPA sous certaines conditions :

- fréquence de collecte : 1 fois par semaine (C1) maximum,
- 5 bacs maximum,
- le jour de collecte est défini par le service.

Tarifs en collecte à la quinzaine (C0,5)

	Tarifs 2018					Tarifs 2019				
	1 bac (Pl)	2 bacs (Plx1,6)	3 bacs (Plx2,3)	4 bacs (Plx3)	5 bacs (Plx3,5)	1 bac (Pl)	2 bacs (Plx1,6)	3 bacs (Plx2,3)	4 bacs (Plx3)	5 bacs (Plx3,5)
140L	124 €	198 €	285 €	371 €	433 €	131 €	210 €	302 €	394 €	460 €
240 L	152 €	243 €	349 €	456 €	531 €	161 €	258 €	371 €	483 €	564 €
340 L	184 €	295 €	423 €	552 €	644 €	195 €	312 €	449 €	585 €	683 €
750 L	303 €	484 €	696 €	908 €	1 059 €	321 €	514 €	739 €	964 €	1 124 €

Tarifs en collecte hebdomadaire (C1)

	Tarifs 2018					Tarifs 2019				
	(Pl)	(Plx1,8)	(Plx2,6)	(Plx3,3)	(Plx4,1)	(Pl)	(Plx1,8)	(Plx2,6)	(Plx3,3)	(Plx4,1)
140L	184 €	331 €	479 €	607 €	755 €	195 €	351 €	507 €	644 €	800 €
240 L	254 €	457 €	660 €	837 €	1 040 €	269 €	485 €	700 €	888 €	1 104 €
340 L	308 €	554 €	800 €	1 016 €	1 262 €	326 €	588 €	849 €	1 077 €	1 339 €
750 L	509 €	915 €	1 322 €	1 678 €	2 085 €	540 €	971 €	1 403 €	1 780 €	2 212 €

Depuis le passage de la collecte des professionnels à la semaine, le service Déchets reçoit régulièrement des demandes de bacs supplémentaires durant la saison estivale (début juin – fin septembre).

Il est proposé de créer un tarif pour les demandes de bac supplémentaire.

	Tarifs 2019
Bac de 240 L	67 €
Bac de 360 L	82 €
Bac de 750 L	135 €

2.2– Dépôts en déchèteries

Les modalités de facturation sont les suivantes :

- les professionnels sont facturés dès le premier m³ déposé,
 - des conventions de 3 ans sont établies avec les professionnels. Le vote des nouveaux tarifs est transmis annuellement aux professionnels conventionnés.
- Toute convention est rompue à la demande du professionnel ou de la CCPA, le professionnel se verra alors refuser l'accès aux déchèteries.

- les professionnels qui déposent des déchets verts sans être conventionnés sont « facturés » au réel.

Catégories de déchets		Tarifs 2018		Tarifs 2019	
Tout venant (encombrants, incinérables)		40 €/m ³		42 €/ m ³	
Bois		20 €/m ³		21 €/m ³	
Gravats (inertes) à l'ISDI		8 €/m ³		8 €/m ³	
Gravats (inertes) en déchèterie		18 €/m ³		19 €/m ³	
Ferrailles		Gratuit		Gratuit	
Cartons		Gratuit		Gratuit	
Déchets recyclables (papiers, bouteilles cannettes, cartonnets...)		Gratuit		Gratuit	
Déchets verts	Réel	10 €/m ³		11 €/m ³	
	Avec convention	De 10 à 50 m ³ /an	245 €/an	De 10 à 50 m ³ /an	260 €/an
		De 50 à 100 m ³ /an	525€/an	De 50 à 100 m ³ /an	557 €/an
		De 100 à 200 m ³ /an	1 050€/an	De 100 à 200 m ³ /an	1 113 €/an
		Plus de 200 m ³ /an	1 400€/an	Plus de 200 m ³ /an	1 484 €/an

3. Présentation et tarifs de la gestion des déchets non-soumis à la redevance

3.1- Gestion des ordures ménagères

En 2015, le Conseil de communauté a voté la fin de la gratuité de l'enlèvement et du traitement des ordures ménagères produites par les collectivités et établissements publics (écoles, EHPAD, salle des fêtes...). Cependant, encore aujourd'hui, certains bacs ordures ménagères pris en charge par la CCPA ne sont pas facturés aux producteurs et ne sont donc pas couverts par la redevance des ménages.

Sont concernés :

- Les festivités (kermesses, tournois de football, fêtes de villages...)
- Les aires d'accueil des gens du voyage

Une estimation a été réalisée sur la base de l'inventaire incomplet des bacs collectés par le service, en prenant comme référence tarifaire 0.09 €/ litre d'ordures ménagères. Ce tarif unitaire représente le coût complet de collecte et de traitement des ordures ménagères. L'estimation des collectes non facturées s'élève à environ 10 200 € auquel s'ajoute la collecte des colonnes ordures ménagères lors des festivités 3 050 € (2 700 € de collecte et traitement et 350 € de mise en place facturés par le Sita, société devenue filiale du groupe Suez, spécialisée dans la gestion et la valorisation des déchets.

Tarifs unitaires	Collecte et fourniture	Collecte	Déplacement de bac
Volume du bac OM	Tarifs au réel	Tarifs Recycleurs Bretons	Sita
140 L	13 €	Pas de tarif proposé	
240 L	22 €	9 €	
340 L	31 €	11 €	
750 L	68 €	13 €	
Colonne OM (4m ³) - forfait	150 €		
Déplacement de colonne			50 €
Colonne supplémentaire			50 €

3.2- Gestion des déchets en déchèterie

Aujourd'hui, les communes ne sont pas facturées par la CCPA lors des dépôts en déchèteries (déchets verts, DIB et lamier). En contrepartie, elles s'engagent à pousser les déchets verts (une à deux fois par semaine). Les dépôts des communes en déchèterie représentent plus de 7 300 m³/an.

Le service estime le coût de ces dépôts de déchets verts, lamier, encombrants et incinérables (DIB) à environ **85 860 €**, sur la base des tarifs proposés ci-après :

	Volumes m³	Prix unitaire	Coût
Déchets verts	2 406	10 €/m³	24 060 €
Déchets verts de Lamier	4 540	10 €/m³	45 400 €
Lamier en décembre	250	10 €/m³	2 500 €
DIB	410	40 €/m³	16 400 €
Total			88 360 €

Le coût estimé des dépôts des communes en déchèterie est donc de 88 360 €.

La commission déchets, propose au bureau que la totalité de cette somme soit facturée au budget principal de la CCPA. Le D.O.B intègre cette proposition.

4. Tarifs inchangés en 2019

Il est proposé que les tarifs de refacturation aux communes des conteneurs (PAV) et des bacs à ordures ménagères restent inchangés pour 2019. Il en est de même pour le tarif des bacs réformés.

4.1 - Refacturation aux communes (conteneurs enterrés...)

- Rappel : Refacturation des conteneurs (PAV)

Le choix du type de conteneurs est réalisé en concertation avec les communes. En fonction de la localisation proposée et des contraintes du site, le service précise quel sera le type de conteneurs (enterrés, semi-enterrés ou aériens) et le nombre de flux nécessaires (tous les points ne sont pas dotés en conteneurs ordures ménagères) et la surface nécessaire à l'implantation. L'analyse est faite au cas par cas sur chaque commune.

Si la mise en place d'un conteneur enterré n'est pas jugée utile par le service, une commune (ou un privé ou un bailleur) peut prendre en charge financièrement le sur-coût lié à la fourniture d'un conteneur enterré à la place de l'équipement préconisé par la CCPA.

Exemple le service a prévu un conteneur semi-enterré OM au prix de 4 099 €, la commune demande la mise en place d'un conteneur enterré au prix de 5 699 €. La commune devra prendre en charge la différence de 1 600 €.

Type de conteneur	flux	Prix unitaire HT
Enterré	OM	5 699,00 €
	Verre	5 351,00 €
	Emballages	5 351,00 €
Semi-enterré	OM	4 099,00 €
	Verre	3 681,00 €
	Emballages	3 651,00 €
Aérien	OM	1 368,21 €
	Verre	1 344,45 €
	Emballages	1 276,45 €

- Facturation des bacs ordures ménagères

Une commune qui souhaite mettre un point d'apport volontaire (enterré, semi-enterré ou aérien) en remplacement des bacs ordures ménagères ne peut pas être exonérée de la redevance ordures ménagère. La commune doit donc s'acquitter de la facture pour ses différents bâtiments (avec ou sans bac), sur la base du volume produit, au tarifs des bacs des professionnels de la CCPA.

4.2- Tarifs bacs réformés (vente d'occasion)

Le service a des demandes d'utilisateurs, concernant l'acquisition de bacs réformés. Actuellement, nous avons plusieurs types de bac sur le parc :

- les bacs marrons prévus à la destruction,
- les bacs verts et couvercles jaunes de différents volumes (140 L, 240 L et 340 L). Ces bacs sont remis en service,
- les bacs verts 750 L cassés.

Bacs réformés		Tarifs usagers du territoire	Tarifs communes et associations	Tarifs bac neuf
Bacs marrons		Gratuit	Gratuit	
Bacs verts	140 L	5 €	5 €	20 €
	240 L	10 €	10 €	25 €
	340 L	15 €	15 €	41 €
Bacs 750 L cassés		Gratuit	Gratuit	

Après en avoir délibéré le Conseil de communauté décide d'approuver ces propositions de tarifs 2019 (12 votes contre et 2 abstentions).

Pour extrait certifié conforme,
 A Plabennec, le 3 janvier 2019

Le Président,
 Signé : Christian CALVEZ

